

LES FICHES PRATIQUES RSA

RSA et équipes pluridisciplinaires
les allocataires participent à l'examen des dossiers

Qu'est ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?

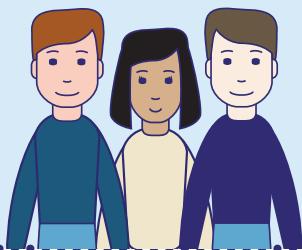
Quel est son rôle ?

L'équipe pluridisciplinaire ne prend pas de décision : celle-ci est prise par les représentants du Département (chefs de service) en délégation du Président.

- ➡ Examiner les situations spécifiques des **allocataires du RSA** qui n'ont pas respecté leur **devoir dans le cadre de leur accompagnement**
- ➡ Émettre un avis consultatif afin d'éclairer le **Département** dans sa prise de décision.
- ➡ Réorienter vers un parcours plus adapté à la situation de l'allocataire.
- ➡ Rencontrer des partenaires autour de situations

Elle est composée :

- ➡ D'un élu du **Département**
- ➡ De professionnels des **structures** qui accompagnent les **allocataires**
- ➡ D'1 ou 2 représentants des **allocataires** du RSA



DANS QUEL CAS SONT-ELLES CONSULTÉES ?

1

Réorientation de parcours d'insertion sociale ou professionnelle



2

Réduction du RSA



3

Suspension du RSA



Intégrer une équipe pluridisciplinaire, quel intérêt ?



Je prends part à l'équipe pluridisciplinaire ; c'est pour moi un **engagement citoyen**.



Je suis le premier concerné par les dispositifs que le Département propose en matière de RSA, et donc le mieux placé pour apporter une **expertise d'usage** afin d'améliorer les politiques publiques.

Vos droits

Vous participez aux réunions et vous vous exprimez.

Vos obligations

Vous êtes tenu à la confidentialité. Vous collaborez dans le respect mutuel, la confiance réciproque et l'échange avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire

Votre mandat est de 6 mois, renouvelable 2 fois.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.isere.fr



Tenez-vous au courant de vos droits et de l'actualité sur :

www.lebonplan.org

Mai 2025